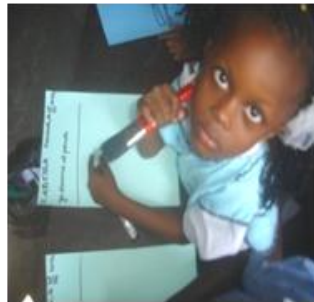




Coalition Nationale de l'Éducation Pour Tous en République Démocratique du Congo CONEPT/RDC

Droit à l'Éducation Préscolaire et Financement Public de l'Éducation de la Petite Enfance

Rapport de l'Enquête réalisée à Kinshasa



Résumé des résultats et recommandations

Avec l'Appui de



Juillet — Novembre 2012

Résumé des résultats et recommandations

Ce travail a bénéficié de la participation active des organisations de la société civile, membres de la CONEPT/RDC et des structures étatiques. Le rapport qui en découle passe pour une boussole non négligeable aussi bien pour le Gouvernement de la République que pour la société civile à travers les ministères ayant en charge l'éducation et la protection de l'enfant. Les Ministères du Budget et des Finances ne sont pas en reste, le grand problème du système éducatif Congolais demeurant son faible Financement.

En effet, le faible financement public du système éducatif congolais constitue un frein pour l'accès des millions d'enfants à une éducation inclusive de qualité. L'étude sur le « **Droit à l'éducation préscolaire et le financement public de l'éducation de la petite enfance** » a nécessité la mobilisation des ressources matérielles et humaines indispensables pour son aboutissement.

Nous avons une équipe de 20 enquêteurs et 5 superviseurs pour matérialiser ce travail. Il fait un état des lieux concernant la protection de la petite enfance, le fonctionnement de l'éducation préscolaire ainsi que l'implication du Gouvernement en termes de financement Public.

La République Démocratique du Congo est signataire de plusieurs textes juridiques consacrant les Droits de l'enfant au niveau international. Ces différents instruments juridiques font de l'éducation un Droit fondamental dont doit Bénéficier tout enfant sans discrimination d'âge, sexe, race, religion, etc.

La Convention relative aux Droits de l'Enfant nous rappelle que les enfants ont, comme les adultes, le droit de jouir de l'intégralité des droits humains. Ils sont souvent marginalisés ou exclus et leur situation nécessite des mesures de protection supplémentaires notamment en matière d'éducation.

Il convient de souligner que notre étude a permis de Collecter les informations auprès des éducatrices, élèves, parents et Gestionnaires d'écoles sur la protection, l'éducation de la petite enfance et son financement public. A travers cette étude, les organisations de la société civile et la CONEPT/RDC peut mener son plaidoyer en direction du pouvoir organisateur de notre système éducatif pour une meilleure prise à charge de l'Education et la Protection de la Petite Enfance (EPPE).

Cette étude a également démontré que l'éducation et la protection de la petite enfance reste un défi majeur à relever, les différents textes juridiques internationaux voire nationaux consacrant les droits de l'enfant étant méconnus d'une bonne frange de la population.

Le caractère voulu facultatif de l'enseignement maternel est reconnu ici comme une barrière au développement du petit enfant. La « **privatisation informelle** » de

gestion de la majorité d'écoles maternelles publiques bien que fonctionnant dans les infrastructures publiques trouve ainsi un fondement. Les statistiques données par les résultats de ce travail en rapport avec le financement des écoles maternelles, l'accent mis par les enquêtés de différentes cibles sur le coût élevé de cet enseignement, la non mécanisation d'une frange importante d'éducateurs sont des preuves éloquentes de la faible implication du Gouvernement dans l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement préscolaire.

La recherche des solutions à cette problématique doit donc être l'affaire de tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'éducation de la petite enfance. Il est clair que « l'apprentissage commence dès la naissance » et que les premières années de la vie sont décisives pour les accomplissements éducationnels futurs et les résultats développementaux plus globaux.

Résumé des résultats

Cible 1 : Parents

- La majorité des parents a conscience que et affirme que l'enseignement préscolaire prépare l'enfant à bien affronter l'école primaire (58,85%). De manière générale, le coût élevé de l'enseignement maternel a été identifié cause principale du faible pourcentage d'accès enfant à ce niveau d'enseignement (70,6%)
- Pour remédier à cette situation, 302 parents sur 695 propose que le Gouvernement, à l'instar de l'école primaire, rende gratuite et obligatoire l'enseignement préscolaire.

Cible 2 : Elèves

- 96,2% d'élèves interrogés reconnaissent l'impact positif de l'école maternelle dans leur cursus scolaire. Comme les parents, ils affirment (à 61,4%) que le coût élevé de l'enseignement maternel constitue la principale barrière quant à l'accès des millions d'enfants en âge préscolaire (61,4%) et estiment (44,1%) que l'Etat doit rendre gratuit et obligatoire l'enseignement préscolaire afin d'attirer les parents à s'y intéresser.
- La majorité d'élèves (72,8%) ignore l'existence de la nouvelle loi portant protection de l'enfant promulgué le 10 janvier 2009 et pensent (49%) que la sensibilisation de la population et l'intégration des notions des droit de l'enfant dans le programme scolaire serait nécessaire pour promouvoir les Droits de l'enfant en République Démocratique du Congo.

Cible 3 : Gestionnaires d'écoles

- Les gestionnaires d'écoles (37,5%) estiment que l'enseignement maternel doit être gratuit et obligatoire et 46,25% proposent au gouvernement de prendre en charge les enseignants et les frais de fonctionnement des écoles pour attirer les parents à cet enseignement ;
- Parmi les problèmes identifiés en rapport avec le fonctionnement de l'éducation préscolaire, on remarque que c'est la prise en charge des enseignants par les parents avec 42,5% qui prédomine tandis que 82,5% des gestionnaires d'écoles sont ignorants de l'existence de la nouvelle loi portant protection de l'enfant ;
- En ce qui concerne la provenance du budget des écoles, l'enquête indique que 78% des Gestionnaires d'écoles ont reconnu que le budget des écoles est le fruit du financement privé ;
- Les gestionnaires d'écoles (18,75%) affirment qu'ils n'ont pas élaboré leur prévision budgétaire annuelle ;
- En ce qui concerne, les charges supportées par l'Etat, sur un total de 80 gestionnaires, 2,5% seulement pensent que l'Etat finance les dépenses de fonctionnement, 43,75% parlent des salaires des enseignants, 8,75% disent que c'est la formation professionnelle, 7,5% ont souhaité à ce que l'état prenne en charge la totalité des dépenses alors que 28,75% affirme que l'Etat ne prend aucune de l'école.
- A propos des suggestions à faire en rapport avec le financement public, 23,75% souhaiteraient à ce que le gouvernement prenne en charge les frais de fonctionnement des écoles, 47% pensent que la prise en charge totale de l'éducation préscolaire doit revenir à l'Etat, 28,75% sollicitent l'allocation d'un budget conséquent au secteur de l'éducation et l'augmentation des salaires des enseignants ;

Cible 4 : Educateurs

- Les éducateurs (50%) pensent que le refus de certains parents d'envoyer leurs enfants à l'école maternelle est du à l'ignorance de l'importance de l'éducation préscolaire et du coût trop élevé de cet enseignement. Toutefois, on assiste à une augmentation des effectifs d'élèves dans les écoles enquêtées (57,5%), ce qui témoigne de l'intérêt grandissant des parents quant à l'inscription de leurs enfants à l'école maternelle.
- Concernant les stratégies à mettre en place pour augmenter les effectifs dans les écoles maternelles, la majorité (37,5%) les éducateurs proposent (40%) la sensibilisation des parents, la diminution du cout des frais scolaires (37%) et 13,75% soutiennent l'amélioration de la capacité d'accueil par la création des

écoles maternelles par l'Etat. 8,75% sont d'accord pour la mise en application de toutes ces stratégies.

- D'après certains éducateurs (31%), la force de leur métier est l'apostolat tandis que 44% pense que c'est l'existence d'un programme adapté à chaque niveau des apprenants ;
- La dévalorisation de la fonction enseignante est identifiée comme la principale faiblesse du métier de l'éducateur par 41,25%, dont le phénomène de la prise en charge des enseignants par les parents est l'une des manifestations.
- A la préoccupation de savoir ce que le gouvernement peut faire pour rendre attrayant l'enseignement préscolaire, 20% pensent qu'il serait intéressant de le rendre gratuit et Obligatoire, 7,5% préfèrent la sensibilisation des parents sur l'importance de l'éducation préscolaire, 63,75% disent que l'état doit assurer une prise en charge totale de cet enseignement alors que 7,5% souhaitent à ce que le gouvernement diminue les frais scolaires ;
- 5% d'éducateurs seulement n'ont pas bénéficié du renforcement des capacités dans l'exercice de leur métier ;
- 48,75% d'éducateurs ont dit que les gestionnaires de leurs écoles n'ont pas la culture de recevabilité.

4.2 Recommandations

Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance : construire et mobiliser la richesse de la nation

Le résultat ci-dessus est un indicateur non négligeable dans l'identification des défis à relever pour la réalisation de l'objectif n°1 de l'Education Pour Tous (EPT), sous l'angle particulier de l'éducation et de la protection de la petite enfance en tant qu'impératif de développement social, humain et économique.

Etant donné que les Etats, conformément au cadre d'action de Moscou (conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance) ont reconnu que l'Education et la protection de la petite enfance est un droit et un fondement indispensable pour un apprentissage tout au long de la vie, ses bienfaits avérés comprenant une meilleure santé et nutrition, l'amélioration de l'efficacité éducative et de l'équité entre les sexes, une employabilité et des revenus accrus, ainsi qu'une meilleure qualité de la vie

Vu que le plan national d'action pour l'éducation pour tous en 2005 avait prévu de réaliser un certain nombre d'objectifs à l'horizon 2015 notamment l'augmentation de l'ordre de 30% en 2010 et 50% en 2015 du taux brut de scolarisation (3 à 5 ans) dans

l'enseignement pré primaire et qu'à ce jour la République Démocratique du Congo est loin d'atteindre les objectifs y relatif au vue des résultats susmentionnés, nous formulons des recommandations suivantes :

1. Recommandations générales

a) Au Président de la république, au Gouvernement et au Parlement.

- Pour plus de justice et d'équité dans la répartition du revenu national, Augmenter le budget alloué au secteur de l'éducation (au moins 25% du budget national) et veiller à ce qu'au moins 8% du budget de l'éducation soit affecté à l'enseignement préscolaire ;
- Accélérer le processus d'adoption et de promulgation du « **projet de loi portant organisation et fonctionnement de l'enseignement national** » en veillant à ce que les dispositions qui rendent l'enseignement maternel facultatif soient élaguées de ce texte juridique.

b) Au Gouvernement

- A l'instar de l'enseignement primaire, prendre des dispositions pour rendre gratuit et obligatoire l'éducation préscolaire en vue de favoriser l'accès des enfants issus des familles défavorisées ;

c) Au Gouvernement et à la société civile.

- Sensibiliser la population et vulgariser les différents textes juridiques consacrant les Droits de l'enfant.

2. Recommandations spécifiques

a) Au Gouvernement

2.1. Par rapport à la protection de la petite enfance

- Intégrer les notions des Droits de l'enfant dans le programme scolaire ;
- Mener des enquêtes au niveau des écoles maternelles pour vérifier si les infrastructures qu'elles disposent répondent aux normes de protection des apprenants.

2.2. Par rapport à l'enseignement préscolaire

- Réhabiliter les infrastructures des écoles maternelles publiques existantes de manière à les adapter aux conditions d'apprentissage des enfants ;
- Créer au moins une classe de pré primaire dans chaque école primaire publiques pour améliorer les conditions et la capacité d'accueil ;
- Sensibiliser la population sur la pertinence de l'éducation préscolaire ;
- Rationaliser la formation continue pour les éducateurs de ce niveau d'enseignement;
- Récupérer la gestion des espaces d'éveil communautaire ;
- Mener une enquête pour établir la cartographie réelle des écoles maternelles publiques aussi bien à Kinshasa que dans les provinces.

2.3. Par rapport au Financement public

- Doter les écoles maternelles de frais de fonctionnement afin de leur permettre d'être à la hauteur de leur tâche;
- Organiser des formations sur l'élaboration et suivi du budget à l'attention des gestionnaires d'écoles et membres des comités des parents ;
- Organiser des formations sur la Bonne Gouvernance à l'attention des gestionnaires d'écoles maternelles ;

